

SNUDI-FO des Bouches du Rhône

le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et Assistants d'Education de l'enseignement public Force Ouvrière

tél. 04 91 00 34 22 - fax. 04 91 33 55 62

mail : snudifo.13@free.fr - site : www.snudifo13.org

Tous en grève le JEUDI 8 FEVRIER

**pour FO : RDV à 10h devant l'UD FO,
13 rue de l'Académie.**

Le SNUDI-FO appelle tous les personnels de l'Education Nationale à répondre à l'appel à la grève de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction publique Force Ouvrière (syndicats FO de fonctionnaires de l'Etat, Territoriaux et Hospitaliers).

Pour l'augmentation des salaires et pensions

- maintien du pouvoir d'achat du point en 2006,
- augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8%,
- rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 (+ de 6 %).

Rappelons que Force Ouvrière a refusé l'accord du 25 janvier 2006 signé par l'UNSA, la CFDT et la CFTC qui a entériné une nouvelle baisse du pouvoir d'achat (+ 0,7 % pour les salaires face à 1,5 % de hausse des prix en 2006, + 0,8 % pour les salaires face à une prévision de hausse de 1,8 % pour les prix en 2007).

Pour la défense de l'emploi public et des missions

Dans l'Education nationale, la politique de réduction des dépenses publiques exigée par l'Union Européenne et mise en oeuvre au moyen de la LOLF, c'est :

- dans les lycées et collèges : 5 500 suppressions de postes ,
- dans l'enseignement du premier degré : seulement 500 créations de postes pour au minimum 24 000 élèves de plus (1 poste pour 48 élèves !), le licenciement de 300 intervenants en langues vivantes,
- la liquidation des IUFM avec la mise en cause de tous les droits garantis par le statut après la titularisation,

C'est aussi :

- **une attaque frontale contre le statut national des professeurs du second degré** avec la mise en cause des décrets de 1950 définissant les obligations de service dans les disciplines d'enseignement ; le ministre de Robien par un nouveau décret casse toutes les règles statutaires, disloquant les conditions d'exercice des personnels et partant la qualité de l'enseignement à laquelle a droit la jeune génération,
- **un projet de décret d'application de la loi de décentralisation de 2004** par lequel le ministre de Robien reprenant les plans de mise en réseau des écoles des ses prédécesseurs - MM Allègre, Lang, Ferry - entend constituer des Etablissements publics d'Enseignement Primaire (EPEP) ;

ces nouvelles structures marqueraient une véritable dénationalisation de l'Ecole primaire, mise sous la coupe des élus politiques et des associations, et ce faisant la fin du statut national de fonctionnaire d'Etat des enseignants du 1er degré.

Avec Force Ouvrière, les personnels de l'Education nationale exigent :

Augmentation des salaires !

Retrait du décret de Robien, maintien des décrets de 1950 (de 1992 pour les PLP), maintien de toutes les décharges statutaires, du forfait UNSS et des pondérations de services, maintien de la nomination sur un poste correspondant à sa discipline !

Retrait du projet de décret instituant les EPEP !

Création de tous les postes statutaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Enseignement public !

Marseille, le 4 février 2006

Martine DUPUY , secrétaire départementale.